

Dette souveraine européenne : retour à la contrainte



Entre 2015 et 2021, les états européens ont vécu dans un monde d'argent quasi gratuit. Les taux d'intérêt proches de zéro et les programmes d'achats massifs de titres par la Banque centrale européenne (BCE) ont permis de financer des déficits sans contrainte apparente. Cette parenthèse est désormais close. Depuis 2022, le coût de l'emprunt a fortement augmenté, redonnant à la dette publique un rôle central dans les équilibres budgétaires européens.

La **dette européenne** n'explose plus, mais elle s'est installée à un niveau élevé. Selon la Commission européenne, la dette publique de l'Union européenne s'élevait à 81,8% de son PIB au premier trimestre 2025. Ce ratio est légèrement supérieur à celui d'avant la pandémie, mais a diminué par rapport au pic de 2020, situé à 89,5%. Malgré la stabilisation, tous les États membres affichaient encore en 2024 un déficit public, sauf six pays, dont le Luxembourg (+ 1% du PIB).

Cette accalmie ne doit toutefois pas masquer le principal changement : le **coût du financement**. Car si la dette ne croît plus, elle va devenir plus chère.

Le retour d'un coût oublié

Pendant la période 2015-2021, les états européens ont profité de conditions d'emprunt exceptionnelles : taux proches de zéro, voire négatifs, et rachats massifs de dettes publiques par la BCE via les programmes APP (*Asset Purchase Programme*) et PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*).

Pour l'heure, l'Europe reste loin d'une crise de la dette, mais elle a définitivement quitté sa zone de confort.

Mais le cycle s'est inversé. Pour faire face à l'inflation – atteignant un pic à 10,6% en octobre 2022 -, la BCE a relevé ses taux directeurs de 0% à 4,5% entre 2022 et 2024 et a mis fin à ses achats de titres publics. Aujourd'hui, privés des conditions monétaires exceptionnelles, les États doivent à nouveau se financer aux nouveaux taux de rendement exigés par les marchés financiers : les taux obligataires à 10 ans des pays européens sont passés d'environ 0% fin 2021 à légèrement plus de 3% à ce jour.

Discipline budgétaire : le nouveau mot d'ordre européen

Entrée en vigueur en 2024, la réforme de la gouvernance économique européenne se traduit par la **fixation de trajectoires pluriannuelles** de dépenses nettes pour 21 des États membres. Les budgets 2025-2028 s'inscrivent désormais dans ce cadre, qui vise à ramener le déficit public sous le seuil de 3% du PIB, tout en assurant une réduction crédible de la dette. Le suivi sera renforcé dans le cadre du Semestre européen, avec la possibilité de recommandations correctives en cas d'écart. En clair, la contrainte de coût s'accompagne désormais d'une contrainte de trajectoire : les États disposent de moins de latitude pour laisser dériver leurs **finances publiques**.

Des situations nationales contrastées

Derrière une tendance commune, les écarts se creusent entre les États. Les pays les mieux notés (AAA^[1]) – Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Suède – continuent d'emprunter à des taux compris autour de 2,9% à long terme. À l'inverse, la France, dont la note a été abaissée de AA- à A+^[2] par Fitch en septembre 2025, se finance désormais à environ 3,5%, contre 3,2% pour la Belgique, notée AA-. Ces écarts de taux d'emprunt reflètent la confiance différenciée des marchés dans la trajectoire budgétaire de chaque pays.



Pour remédier à l'inflation qui a atteint un pic à 10,6% en octobre 2022, la BCE a relevé ses taux directeurs de 0% à 4,5% entre 2022 et 2024 . (Photo : Siège de la BCE à Francfort-sur-le-Main. crédit : Charlotte Venema / Unsplash)

Pour comprendre cette dispersion, il faut en revenir au fonctionnement des grandes agences de notation (Moody's, S&P, Fitch) qui cherchent à mesurer **le risque de non-remboursement**. Elles s'appuient notamment sur la solidité de l'économie, la qualité des institutions et des politiques publiques, la situation des finances publiques (niveau et caractéristiques de la dette, poids des intérêts, trajectoire des déficits) et l'exposition aux chocs. Les marchés scrutent ainsi l'ensemble des choix publics et leur cohérence.

Investir sous contrainte : le nouveau défi européen

La remontée des taux marque un tournant pour les finances publiques européennes.

La charge d'intérêts, longtemps faible, reprend de l'ampleur : selon la BCE, elle représente désormais près de 1,9% du PIB au premier trimestre de 2025, contre 1,5% en 2021. Ce niveau reste encore modéré, mais il augmente rapidement et devrait continuer dans cette direction à mesure que les dettes contractées à taux bas arrivent à échéance. Le Luxembourg ne sera pas épargné. Cette hausse est d'autant plus marquante qu'elle intervient dans un contexte où les besoins d'investissements – transition énergétique, défense, infrastructures – ne faiblissent pas, voire augmentent. Le financement de ces politiques devra désormais composer avec des **conditions monétaires plus strictes**.

Les grandes agences de notation (Moody's, S&P, Fitch) cherchent à mesurer le risque de non-remboursement.

Pour l'heure, l'Europe reste loin d'une crise de la dette, mais elle a définitivement quitté sa zone de confort. Les emprunts ne sont plus gratuits, les marges budgétaires se referment, et la discipline financière redevient une condition essentielle de souveraineté.

Le Luxembourg reste toutefois dans une position favorable. Avec une dette publique inférieure à 30% de son PIB et une note AAA confirmée par Fitch Ratings et Morningstar DBRS le 31 octobre 2025, le Grand-Duché conserve des conditions d'emprunt parmi les plus avantageuses d'Europe. Cette **solidité budgétaire** lui assure une marge de manœuvre appréciable pour financer ses investissements, même dans un contexte de taux plus élevés.

Mais cette situation ne doit pas éclipser les **défis de long terme** qui s'expliquent avant tout par le **vieillissement de la population** et les coûts qu'il entraînera pour les finances publiques. Selon la Commission européenne, le Luxembourg est l'un des pays européens où ces dépenses progresseront le plus fortement dans les décennies à venir.

L'enjeu sera donc de préserver la crédibilité budgétaire du pays, tout en adaptant le modèle social à sa démographie.

[1] Les notations nationales « AAA » correspondent à la notation la plus élevée, elle est attribuée aux émetteurs présentant le risque de défaut le plus faible

[2] Les notations « AA » et « A » représentent respectivement des attentes de risque de défaut très faibles et de risque de défaut de faible niveau.